

► Faits divers

Un incendie dans la nuit
à Niort

Dans notre édition d'hier, nous avions relaté cet accident domestique survenu en cours de nuit à Niort, à la suite d'un incendie dans une cuisine. Les brûlés sont plus légers qu'annoncés mardi soir. Le siège du bébé a été épargné. C'est le frère de l'enfant qui a été le plus touché. Mais ses jours ne sont pas en danger.

Un incendie dans la nuit
à Niort

Une cliente du marché de Niort a été la victime de voleurs plutôt bien organisés, se visant que les cartes bleues. La scène se déroule samedi dernier. La dame vient de retirer un peu d'espèces à l'un des distributeurs proches des Halles de Niort, quand elle s'aperçoit, quelques minutes plus tard, qu'elle n'a plus sa carte bleue. Le temps pour elle de faire opposition, 900 euros ont déjà été retirés à deux agences du quartier.

À la suite de ce vol, une plainte a été déposée au commissariat de Niort qui a ouvert une enquête. Les policiers profitent de ce nouveau vol pour mettre en garde les consommateurs face à une recrudescence des vols effectués par des pickpockets bien organisés. Ces derniers représentent de nos jours les personnes se rendant au distributeur afin de retirer le cash. Une fois noté, ils bousculent la personne et profitent d'un peu d'inattention de leur victime pour leur subtiliser porte portefeuille et donc carte bleue.

► Entreprises

Cheminées Poujoulat
et la Capelle d'acier



Cheminées Poujoulat, usine
équipée avec son acier

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capelle) et Cheminées Poujoulat, à Saint-Symphorien, ont signé mardi 25 septembre un accord de partenariat de trois ans. Patrick Létour, président de la Capelle, explique que les artisans du bâtiment pourront proposer à leurs clients des « produits performants, sûrs, durables et économes en énergie ». C'est ce la clé, consommer moins. Les artisans, et surtout les éco-artisans, auront accès à des formations spécifiques élaborées avec la Capelle. Rappelons que Cheminées Poujoulat est le premier fabricant européen de conduits de cheminée et sortis de son initialisme et un leader sur le marché du bois énergie.

► En bref

Ons de caractère. L'Association des petites cités de caractère de France a choisi les Deux-Sèvres pour se réunir en grand conseil. Ce sera ce vendredi 28 septembre à Airvaux, à l'abbaye maïe.

Une facture salée pour mia électrique

Mia électrique est condamnée à régler 400 000 € de factures impayées.

Eric MARTEAU
redac.niort@courrier-ouest.com

Début juillet, une bataille d'avocats a opposé, devant le Tribunal de commerce de Niort, la société mia électrique à l'un de ses fournisseurs, Soben, fabricant d'amortisseurs dans le sud-est de la France. Cette même entreprise avait obtenu, quelques semaines plus tôt, le blocage des comptes de la société cerzéenne, lui reprochant de ne pas payer les factures de pièces détachées et de ne pas respecter les commandes passées.

Le stock produit à livrer à mia

Lors du procès, mia électrique (lire ci-dessous) avait indiqué qu'elle avait honoré une partie du contrat. Malheureusement pour elle, les commandes n'étant pas conformes au prévisionnel, elle avait dû les réduire. Au grand dam de Soben qui avait produit plus de pièces détachées que nécessaires.



Les ventes de mia ont été beaucoup moins importantes que prévu.

Dans son jugement prononcé mercredi, le Tribunal de commerce condamne mia électrique à payer à la société Soben la somme de 118 542 euros de factures impayées. A cela s'ajoutent 519 euros d'indemnités de retard dans le paiement des mêmes factures d'acompte. Mia électrique se voit également condamnée à

verser 290 825 euros au titre des dommages et intérêts pour le stock de pièces détachées. Le Tribunal ordonne, toutefois, le transfert de propriété de ce stock d'amortisseurs à Cerizay.

REPERE

Ce qui avait été plaidé

Le procès opposant Soben et mia électrique s'est déroulé le 4 juillet. Voici ce que les deux avocats ont plaidé. **Me Marie-Odile Lamouroux-Bayonne pour Soben :** « En 2009, Soben est approchée par Heuliez pour la fourniture d'amortisseurs. En octobre 2010, un accord sous forme de commandes ouvertes prévoit un prix unitaire pour chaque amortisseur. Un prévisionnel prévoit la fabrication de 6 400 véhicules en 2 011 et 12 000 en 2012. Si 2 011 se passe sans problème avec la fabrication de 1 300 véhicules,

en 2012, presque aucune commande n'est passée. Mia n'a pas respecté son engagement. Cela a eu une incidence financière colossale pour Soben qui a aujourd'hui des centaines d'amortisseurs sur les bras dont elle n'a que faire ». Elle avait demandé le paiement de 657 381 euros.

Me Samuel Scherman pour mia électrique : « Dans ce dossier, il n'y a pas de contrat. Et il s'agit bien de commandes ouvertes. On le sait, un constructeur automobile ne peut savoir deux ans à l'avance ce qu'il va devoir

produire. C'est vrai aussi que les ventes n'ont pas été à la hauteur des espoirs de l'entreprise. Mais les commandes ouvertes devaient être confirmées toutes les semaines. Enfin, le contrat n'a pas été rompu... La preuve : les deux entreprises continuent toujours de travailler ensemble. Récemment encore, mia électrique s'est fait livrer des amortisseurs... » L'avocat avait aussi rappelé que l'entreprise avait libéré 400 000 euros pour obtenir la main levée des comptes bloqués.

« Petit, je me marierais de bonbons la nuit... »

Mais, à la barre du Tribunal correctionnel de Niort, Thomas reconnaît avoir été violent envers sa femme et ses enfants. Sans sembler prendre conscience de la gravité des faits. « Je peux avoir plus d'amour ou de respect pour moi-même, mais je n'ai pas le droit de me marier de bonbons la nuit... » Au président Faucon, l'accusé vient de dire une chose, et son contraire. Les contradictions, il va ainsi les multiplier jusqu'au bout. Sans rien rendre compte manifestement. Sa violence envers ses deux enfants et leur mère, il l'admet du bout des lèvres. Tout est d'impression de la banalité. « Petit, je me marierais

de bonbons la nuit. Mais il n'y a pas mort d'homme », fait-il savoir au Tribunal qui doit, à plusieurs reprises, le secourir. Les gifles, les lesses et les coups de poing. Thomas, installé dans le Berceur, assure ne plus en donner. Les faits, révélés grâce à plusieurs signalements (les enfants présentaient des traces suspectes) seraient démentis. Un commanditaire de prévenu, pourtant, fait froid dans le dos. Au président, qui lui demande comment les choses se passent désormais à la maison, le jeune père de famille porte sur l'accusé et le commanditaire répond : « Elle n'est rendue comploter ça pouvait

aller loin... Elle fait des efforts. » Un ange passe. Assurant chercher du travail (le couple vit du RSA et des allocations familiales), Thomas se dit « plus calme ». Dès que le magistrat l'interroge pour savoir s'il accepterait d'effectuer un travail d'intérêt général, rien ne va plus. Cela ne l'intéresse pas. Puis si, en fait il ne sait pas... Ce sera finalement un petit « oui ». Reconnu coupable, il échappe d'une peine de quatre mois de prison avec sursis, avec obligation d'accomplir, dans un délai de 18 mois, un TCC de 180 heures.

Compte-rendu d'audience :
Olivier CLAU

► Justice. Deux ans de prison pour une agression sexuelle « à la limite du viol »

Complicité, malade, Bernard, 61 ans, laisse la jambe pour gagner la barre du Tribunal correctionnel de Niort. Cet homme dont le casier judiciaire était jusqu'alors vierge est poursuivi pour agression sexuelle. Placé au sein d'un établissement spécialisé du Saint-Macrétaire, la fille de son ex-compagne a fini par parler. C'était en 2009, à Niort. L'adolescente, âgée de 12 ans à l'époque, venait rendre visite à Bernard. Elle le voyait comme un père de substitution. Lui l'avait pour regardé comme un objet sexuel.



Mr Jean-François Trépoite.

« C'était plus dans mon tête », confie-t-il au président Faucon. « Je reconnais les faits », développe-t-il tout en étant, dans la foulée, avoir reconnu son sexe à la petite fille. « Je ne suis pas un pécheur. Je ne suis pas un prédateur », précise-t-il également.

« Ce monstre a eu un comportement à la limite du viol », se reconnaît par ailleurs le juge. Et c'est le même côté prédateur de conscience. Combien d'années de prison doit-il demander pour cet acte ? L'homme, Markon Vaugeois, substitut du procureur de la République. « Dans ce contexte, je requiers une peine de cinq ans de prison, dont trois ans avec sursis, assortie d'un suivi socio-judiciaire pendant cinq ans avec injonction de soins et interdiction d'entrer en contact avec la victime. »

Avec mesure, l'avocat de Bernard tente d'expliquer la dérive du sexagénaire. « Aujourd'hui, devant

sous, même si il n'est pas encore allé au bout de sa responsabilité pénale, il peine à comprendre. En aucun cas il n'est dans le état d'esprit. C'est quelqu'un qui n'a pas encore fait tout le chemin », attaque Mr Jean-François Trépoite.

Inscrit au fichier

« Ce qu'il attend la jeune fille, avec laquelle il entretenait une liaison affective, c'est qu'on le reprenne avec sa qualité de victime », poursuit le conseil. « Pour autant, selon l'avis du juge en prison ? Je ne le crois pas. Une peine de prison avec sursis à l'égard de ce prévenu n'est pas à l'origine d'un sentiment de culpabilité. Reconnu coupable, Bernard échappe de 4 ans de prison dont deux avec sursis. Une peine assortie d'un suivi socio-judiciaire de trois ans. A cela s'ajoute une indemnisation de la victime à hauteur de 4 000 €, et de 800 € pour la mère de celle-ci. Bernard sera par ailleurs inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles.

► Faits divers. Interpellé pour une série de vols dans les Deux-Sèvres et la Vienne

Un garçon de 22 ans est suspect d'avoir volé un véhicule tout-terrain particulier, dans la nuit du 14 au 15 septembre, à Pempain, ainsi qu'une remorque le 21 septembre à Pempain. La présence suspecte d'un tout-terrain et d'une remorque, dans la nuit du 21 au 22 septembre, à Beaulieu sous-Parthenay, permet aux gendarmes de retrouver la trace du malfaiteur. Sur place, ce dernier semble être intéressé par un quad mis en vente sur Internet par ses propriétaires. Contacté par le voisinage, les gendarmes interviennent. Le jeune homme réussit alors à prendre la fuite, laissant la remorque sur place. Le 4e4 est localisé, mardi, dans la commune de Chalandray. Un dispositif de surveillance est mis en place. Le lendemain, les forces de l'ordre - une quinzaine de personnes au total - quadrillent le secteur. Vers 9 heures, les

hommes de la communauté de brigades de Parthenay, avec la brigade de recherche et le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Parthenay, parviennent à interpellé le jeune homme qui tente de prendre la fuite.

Ce dernier reconnaît les faits dont qu'il avait volé le quad à Chalandray », indique Olivier Martel, commandant de la compagnie de Parthenay. Le vol est présumé n'a pas le permis de conduire. Placé en garde à vue, le garçon sera déféré au Parquet de Niort ce matin puis jugé dans le cadre d'une comparution immédiate. Le jeune homme, qui encaisse une lourde peine plancher de prison, est étranger aux vols et dégradations commis dans plusieurs entreprises de Parthenay dans la nuit de mardi à mercredi (CO d'hier).

750 abonnés privés de gaz à Niort

Une importante fuite de gaz s'est déclarée hier, peu avant 17 h 30, rue Jules-Vieillegrain à Niort. A la suite de travaux sur la voie publique, une microfissure est apparue sur une conduite 90 mm. L'alerte a été aussitôt donnée. Une

équipe de GDF et des pompiers de Niort se sont mobilisés sur les lieux une grande partie de la soirée. 750 abonnés ont été privés de gaz depuis hier soir. La distribution devrait être à nouveau normale ce matin.

Terre de
SCIENCES
BOIS ÉNERGIE

Vivre vieux,
c'est bien.
Vieillir bien,
c'est mieux !
dans le cadre de l'Éco-festival
« Ça marche ! »
le 30 septembre 2012 à 17h
Théâtre du Jardin des Érables - 85000 Niort (à l'ancienne)

Tous les programmes sur
www.dnba-sciences.com

NIORT : 14 h - 18 h 30
**VP CARRÉ POUR DES
MÉTAFES DE SAISON**
Le premier concours de cuisine